

**Ministry of Education**

Education Labour and  
Finance Division  
12<sup>th</sup> Floor  
315 Front Street West  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Division des relations de travail et du  
financement en matière d'éducation  
12<sup>e</sup> étage  
315, rue Front Street West,  
Toronto ON M7A 0B8

2019 : SB11

## Note de service

<b>Destinataire :</b>	Directions de l'éducation Cadres supérieurs de l'administration des affaires Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires
<b>Expéditeur:</b>	Andrew Davis Sous-ministre adjoint Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation  Denise Dwyer Sous-ministre adjointe Division de l'éducation autochtone et du bien-être
<b>Date:</b>	Le 28 août 2019
<b>Sujet</b>	Le document <i>Comment participer à l'approche réciproque en éducation – Feuille de renseignements à l'intention des parents, des tuteurs et des élèves</i>

---

Pour faire suite à la note de service B18 – « L'approche réciproque en éducation (ARE) », nous sommes heureux de vous présenter le document *Comment participer à l'approche réciproque en éducation – Feuille de renseignements à l'intention des parents, des tuteurs et des élèves*.

La feuille de renseignements contient de l'information pour les parents, les tutrices et tuteurs ainsi que pour les élèves afin de les aider à profiter de l'ARE. Nous encourageons tous les membres des personnels responsables des inscriptions, en particulier les directrices et directeurs d'école et les cadres supérieurs, à examiner la feuille de renseignements avant de commencer l'année scolaire 2019-2020.

Les formulaires d'avis par écrit, décrits dans la note de service B18 et la feuille de renseignements, se trouvent maintenant sur le site Web du ministère :

- [3064 : Approche réciproque en éducation : Avis écrit concernant les élèves admissibles à fréquenter une école administrée par une Première Nation](#)
- [3065 : Approche réciproque en éducation : Avis écrit concernant les élèves admissibles à fréquenter une école d'un conseil scolaire](#)

Au cours des prochaines semaines, le ministère donnera aux conseils scolaires et aux partenaires des Premières Nations des directives techniques détaillées pour faciliter la mise en œuvre de l'ARE. Les directives contiendront de l'information sur les exigences relatives à l'ARE, telles que l'admissibilité des écoles, les enregistrements et inscriptions, le suivi des élèves et les procédures de paiement.

Certains des éléments et propositions décrits dans la présente note n'entreront en vigueur que si le lieutenant-gouverneur en conseil établit certains règlements en vertu de la *Loi sur l'éducation*. De tels règlements n'ont pas encore été pris. Par conséquent, le contenu de la présente note doit être considéré subordonné à ces règlements dès qu'ils sont pris.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Domaine	Personne-ressource	Courriel
Général	Taunya Paquette	<a href="mailto:Taunya.Paquette@ontario.ca">Taunya.Paquette@ontario.ca</a>
Finances	Paul Duffy	<a href="mailto:Paul.Duffy@ontario.ca">Paul.Duffy@ontario.ca</a>

*Original signé par*

---

Andrew Davis  
Sous-ministre adjoint  
Division des relations de travail et du  
financement en matière d'éducation

---

Denise Dwyer  
Sous-ministre adjointe  
Division de l'éducation autochtone et du bien-être

Pièces jointes : Annexe A : *Comment participer à l'approche réciproque en éducation – Feuille de renseignements à l'intention des parents, des tuteurs et des élèves*

c.c. : Le Council of Ontario Directors of Education